

**Discours de M. Frédéric HAENNI,
Président cantonal
Assemblée des délégués 2011
Salle Polyvalente – Château-d'Oex**

L'information publique devenue instantanée sur notre planète a profondément et durablement bouleversé notre comportement, nos habitudes et notre mode de vie.

Nous vivons maintenant les événements, les crises ainsi que les catastrophes à répétition en images et en temps réel. Nos réactions, nos choix et nos sensibilités sont de ce fait immédiatement influencés par les informations disponibles reçues en flux continu.

Les préférences alimentaires de la population et les offres du marché n'échappent pas à cette tendance, elles évoluent elles aussi au gré de l'actualité et changent très rapidement.

Ce dernier constat a encore pris un relief particulier ces derniers jours avec le feuilleton de la « bactérie tueuse ECOLI » et des conséquences de l'épidémie pour les producteurs européens de légumes.

Ceci exposé et suite aux bouleversements politiques récents survenus notamment en Afrique du Nord qui ont débouché sur l'avènement du printemps arabe, ou encore le terrible enchaînement des catastrophes faisant suite au tsunami survenu au Pays du soleil levant, nos problèmes et soucis n'ont pas fort heureusement la même intensité.

Nous faisons en Suisse il est vrai figures de privilégiés. Quelles que soit l'acuité ou l'intensité de nos problèmes, il est certes plus aisé aujourd'hui d'être restaurateur à Lausanne qu'à Tokyo, au Caire ou à Tunis. Alors que dans ces endroits, les restaurateurs peinent à s'approvisionner en denrées alimentaires saines, chez nous où tout est à disposition en quantité et en qualité, certains milieux plus ou moins écologistes s'acharnent à vouloir multiplier les restrictions de consommation. J'aurai l'occasion d'y revenir plus en détail tout à l'heure dans mes propos.

Avec un taux de croissance de 2.7 % de son PIB durant l'année 2010, l'économie vaudoise très diversifiée a confirmé sa bonne santé, à l'image il convient de le relever, de toute la Suisse romande.

Malgré la force persistante du franc suisse, l'hôtellerie et l'hébergement ont progressé dans notre canton de 4.7 % au cours de l'année 2010.

Les établissements gastronomiques prestigieux et étoilés, comme d'une manière générale, les restaurants offrant une bonne relation qualité-prix retrouvent progressivement le chemin de la croissance, ce qui nous réjouit. La restauration rapide comme les fast-foods rencontre toujours un réel succès, leurs affaires se développent.

Il n'en va pas de même pour les bars, pubs, pintes et cafés de quartiers et de campagne, ces petits bouchons si sympathiques qui continuent, il convient de le souligner à accuser de très sérieuses baisses de chiffres d'affaires.

Il convient de rappeler que la législation et surtout la réglementation vaudoise très stricte en matière de **lutte contre la fumée passive** ne prévoient pas de disposition à l'inverse de la loi fédérale qui vient en aide aux petits établissements par des dispositions allégées et ciblées.

Au cours de l'année écoulée, Gastrovaud a poursuivi son engagement continu et visant à obtenir des aménagements pragmatiques du règlement d'application de cette loi, notamment en faveur des 244 établissements vaudois qui ont sollicité dans les délais impartis la possibilité d'aménager un fumoir sans service.

Grâce à l'écoute attentive de M. le Conseiller d'Etat Jean-Claude Mermoud, en charge du département de l'économie, nous sommes arrivés à infléchir quelque peu, les exigences très (trop) strictes du Service de la santé et les excès de certaines administrations communales.

N'a-t-on pas vu les municipalités de Nyon, de Renens et d'Yverdon-les-Bains par exemple aller jusqu'à interdire quelques chaufferettes à gaz utilisées occasionnellement sur les terrasses de leurs villes, quand bien même la loi cantonale ne prévoit pas cette disposition. L'esprit pragmatique exprimé par les vaudoises et les vaudois dans les urnes le 30 septembre 2008, lors de la votation sur la fumée n'est pas respecté.

Au niveau des conséquences économiques de cette interdiction, les établissements axés sur la restauration ont mieux résisté. Certains ont même vu leur chiffre d'affaires progresser, ce qui n'est pas le cas, comme déjà indiqué des petits établissements axés principalement sur la vente de boissons.

Dans le sens du Conseil Fédéral qui a pris officiellement position dans son message du 17 novembre dernier sur la nouvelle initiative de la ligue pulmonaire, nos milieux sont également opposés à la nouvelle initiative populaire « Protection contre le tabagisme passif ». Cette initiative prône une solution nationale proche de la loi vaudoise. Elle ne précise pas ses intentions concernant les exigences techniques requises.

Le Conseil fédéral relève que la législation en vigueur est suffisante. De son côté, la commission de la santé du Conseil national recommande, elle aussi, le statu quo. Elle refuse cette nouvelle initiative.

Il serait à notre avis beaucoup plus simple et plus équitable de rendre obligatoire l'application de la loi fédérale en vigueur depuis le 1^{er} juillet dernier sur l'entier du territoire suisse.

La situation actuelle a pour conséquence une différence notoire des possibilités de rentabilité des établissements soumis à la loi fédérale pragmatique par rapport à ceux de la Suisse romande et du Canton de Vaud en particulier. .

Cette situation nous préoccupe. Elle s'ajoute à la nouvelle charge sociale vaudoise instituée par le PAC famille et aurait encore pu s'aggraver dangereusement si les vaudoises et les vaudois avaient accepté le 15 mai dernier l'initiative cantonale instaurant un salaire minimum cantonal de Fr 3'500.-.

Une deuxième initiative de l'Union syndicale suisse qui vise à introduire au niveau national cette fois un salaire minimum de Fr 4000.- est en cours de récolte de signatures. Il est intéressant de relever qu'en Suisse selon une enquête de l'OFS de 2008, 1'682'900 salariés sont assujettis à une convention ou accord d'entreprises, ce qui représente 74% de tous les salariés protégés par un salaire minimum fixé par secteur d'activité.

L'acceptation d'un salaire minimum au niveau national remettra en cause le partenariat social constructif qui a permis à notre branche d'être régie par une convention collective nationale étendue.

Par conséquent, nous sommes fermement opposés comme notre faïtière Gastrosuisse à cette initiative qui si elle est acceptée nous conduira à l'image de ce qui s'est passé en France à un nivellement des salaires par le bas. 16 % des salariés de ce pays sont aujourd'hui au SMIC.

Notre CCNT actuellement en vigueur fixe 9 catégories différentes de salaires minimum en fonction du parcours professionnel accompli, elle est applicable sur l'entier du territoire suisse... Elle accorde un 13^{ème} à 100%, et prévoit un appui financier sans pareil à la formation continue des collaborateurs.

Le cumul des particularités et joyeusetés vaudoises citées provoque une dangereuse distorsion de concurrence et de rendement entre les établissements de Suisse orientale et ceux de Suisse occidentale.

Ceci situation n'est plus acceptable. L'une des conséquences probable et je vous l'annonce sera certainement de devoir reconsidérer notre position bienveillante vis-à-vis de la Convention collective nationale de travail.

Il n'y aura pas un salaire minimum au plan national et en plus une convention collective nationale pour notre branche, ce sera l'un ou l'autre. Je vous invite dès lors à ne pas signer l'initiative de l'USS et à vous opposer à l'instauration d'un salaire minimum unique.

Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration

Le moins que l'on puisse dire est que cette première initiative populaire lancée sur le plan national par Gastrosuisse peut d'ores et déjà être qualifiée de réel succès.

Neuf mois seulement après son lancement en présence de milliers de restaurateurs en vestes de cuisine sur la Place fédérale, soit à mi-chemin du délai imparti, la récolte s'est achevée. Ce ne sont pas moins de 132'332 signatures qui ont été récoltées dont plus de 113'000 sont validées.

C'est avec reconnaissance pour toutes celles et ceux qui se sont engagés dans ce défi que je vous dis un grand merci ! Dans notre canton, le point culminant de la récolte a sans aucun doute été la tenue d'un stand aux couleurs de Gastrovaud, dans le cadre du Comptoir d'Echallens qui nous a permis de mener une excellente opération de relation publique fort appréciée par les visiteurs et d'engranger à cette occasion un nombre conséquent de précieux paraphes.

Les signatures récoltées dans l'ensemble des 26 cantons seront déposées à la Chancellerie fédérale prochainement au moment tactique jugé le plus opportun.

Les Conseillers nationaux qui se sont prononcés en décembre sur cet impôt introduit en 1995, qui alimente le budget de la Confédération à hauteur de 20 milliards par année (1/3 du budget) ont confirmé leur volonté de mise en place d'une TVA à deux taux avec - et c'est une première - un taux réduit pour l'hébergement et la restauration...

Le Conseil des États a, de son côté, il y a quelques semaines par 18 voix contre 17, dans une décision probablement tactique elle aussi, renvoyé le dossier au Conseil Fédéral pour étude et rapport sur une TVA avec un taux unique, non sans avoir aussi reconnu dans les débats, la nécessité d'accorder un taux abaissé aux différentes formes de vente de denrées alimentaires et d'aliments transformés. Selon toute vraisemblance, l'aboutissement de notre initiative a certainement joué un rôle moteur dans ces déclarations. Ce dossier est suivi avec la plus grande attention.

Alcool et protection de la jeunesse

Ce sujet engendre de nombreuses interventions dans les Parlements fédéraux et cantonaux. Rappelons une fois encore que la remise de boissons alcooliques au moins de 16 ans est interdite.

Toutefois, en abaissant en 1999, la taxe sur les alcools forts étrangers, le Conseil Fédéral a, je le rappelle malheureusement permis par cette décision, certes eurocompatible, mais totalement inadaptée, permis de fait aux grandes surfaces de mettre en vente, (pour ne citer qu'un exemple), des bouteilles de Vodka à moins de fr. 10.- la bouteille de 7 dl.

Cherchez l'erreur !

Sachant que les jeunes et parfois même les très jeunes qui consomment régulièrement de l'alcool ont pour missive « boire vite et pas cher » qu'ils s'organisent pour se ravitailler et consomment souvent dans la rue, les cages d'escaliers, ou en privé, la prévention et la lutte doivent en tenir compte.

Gastrovaud, a participé activement à un large débat des milieux concernés placés sous la direction des chefs de département de la santé et de l'économie, Messieurs Pierre-Yves Maillard et Jean-Claude Mermoud afin de rechercher ensemble des pistes et des solutions.

Nous avons rapidement pris position dans la consultation sur le projet de loi fédérale sur l'alcool. Nous sommes opposés à l'intention du législateur fédéral de traiter sur un pied d'égalité les dispositions concernant l'alcool fort, le vin et la bière et d'interdire toute forme de promotion des vins du terroir. D'introduire une majoration minimum obligatoire pour la vente au détail d'alcool, de vin et de bière.

Que dire enfin de la petite bombe lancée par la Conseillère fédérale Evelyne Widmer-Schlumpf, dans la presse dominicale qui s'apprête à proposer au Conseil fédéral, puis aux chambres de taxer le vin et la bière à hauteur de Fr 3.- par litre de vin et Fr 1.- par litre de bière. Cette virulente attaque contre celles et ceux qui souhaitent accompagner leur repas d'un verre de vin du terroir, ne restera pas sans réaction de notre part. On a lu dimanche dernier qu'il s'agissait d'un « ballon d'essai ».

Nous n'écartons bien évidemment pas les dangers de la surconsommation d'alcool et en particulier d'alcool fort. Mais ils ne sont pas comparables à ceux du vin et de la bière. Une telle attitude démontre une grave méconnaissance des habitudes de consommation et une certaine arrogance face à l'attachement de la population vaudoise à une offre à prix raisonnable de ses crus et vins de son terroir.

Apprécier un verre de vin vaudois réjouit les cœurs, favorise les contacts et entretient l'amitié, il convient de ne pas l'oublier... et nous serons là pour le rappeler.

Classification des hôtels

Près de 3'000 petits et moyens établissements de ce Pays offrant de l'hébergement pourront aussi à l'avenir bénéficier, sur demande, du symbole des étoiles pour la catégorie qui leur sera attribuée.

La classification offerte par GASTROSUISSE est basée sur un catalogue de 150 critères conformes aux recommandations de l'organisation internationale HOTREC qui sert également de base à la classification chez nos voisins européens.

Deux systèmes d'étoiles n'engendrent pas à notre avis de confusion, ils augmentent l'offre et complètent le choix à disposition de la clientèle.

Nos pays voisins disposent d'ailleurs de plusieurs systèmes, l'Angleterre, pays d'origine des étoiles hôtelières, en a deux, la France trois et l'Italie vingt-et-une, correspondant à chacune de ses régions.

Diversification de l'agriculture dans l'agritourisme

La clause du besoin qui limitait le nombre de débits d'alcool, n'existe plus depuis 1995. Le commerce est libre et la concurrence est saine. Pour que le marché reste sain et loyal, il est primordial toutefois que les règles du jeu soient les mêmes pour tous les acteurs d'un même secteur économique.

Nous affichons de la compréhension face à la nécessité pour l'agriculture de pouvoir diversifier ses activités et valoriser ses produits notamment par le biais de l'agritourisme.

Les investissements nécessaires à ces aménagements de diversification ne peuvent toutefois bénéficier d'un financement public, fédéral et/ou cantonal, sans créer une concurrence déloyale par rapport aux autres acteurs du marché qui ne bénéficient pas de ces mêmes facilités.

Gastrovaud rappelle que la loi fédérale sur l'agriculture, et l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire qui précisent l'une et l'autre que des activités complémentaires subventionnées ne doivent pas concurrencer des entreprises existantes dans le voisinage proche. Ces éléments ont aussi été soulignés au Parlement vaudois, lors de l'adoption de la loi cantonale.

Nous avons été interpellés par les articles d'un grand quotidien vaudois annonçant l'ouverture prochaine d'un restaurant avec terrasse par l'association Pro Terroir sur les quais d'Ouchy, ainsi que d'une grande surface, cuisine ouverte et service traiteur pour la mise en valeur des produits du terroir à la route de Genève. Ce dossier a généré de nombreuses questions. Il est suivi avec attention.

Je ne saurais conclure mes propos sans vous lancer un appel.

Une quarantaine d'années après qu'il fut interdit d'interdire en mai 1968... les rangs des partisans de l'irresponsabilité et de la multiplication des restrictions et des interdits touchant la population sont, hélas, à nouveau de plus en plus étoffés.

Par des propositions aussi excessives que dogmatiques ces chantres d'un Etat inquisiteur dans les choix de vie des citoyens ont beau ne pas être en phase avec la majorité de la population, ils insistent, harcèlent nos parlements de propositions iconoclastes visant à restreindre de manière successive l'espace de liberté qui subsiste encore.

Ils recherchent au travers de nos activités professionnelles qui leur offrent des opportunités, à modifier le mode de vie de la population par des restrictions et des interdits.

Jugez plutôt : Interdiction de vente d'eau minérale en bouteille, interdiction de vente de boissons sucrées dans les automates des écoles, restriction de la vente de vin et de bière, diminution de la plage horaire de vente, restriction de la promotion des vins, interdiction de vendre de la viande et du poisson dans les restaurants un jour par semaine, interdiction de vente, d'utilisation et de transformation des fruits exotiques, sauf à des fins pédagogiques, des légumes de pays lointains dans les restaurants d'Etat, interdiction de fumer, de l'utilisation des terrasses en hiver, des chaufferettes, etc., . etc.

Mois après mois, de nouvelles interdictions visant l'alimentation et la vente au détail sont déposées devant notre Parlement, voire également au niveau communal.

Ne serait-il pas préférable de renforcer la prévention et l'éducation dès la petite enfance, de sensibiliser notre jeunesse à la connaissance et aux achats des produits proximité, en bref de replacer, pendant qu'il en est encore temps, le citoyen-consommateur face à ses responsabilités.

Évitons le danger d'un Etat tentaculaire visant à canaliser, à banaliser et finalement à déresponsabiliser les individus. avec peut-être à la clé le secret espoir inavoué de mieux pouvoir les diriger...

Notre métier consiste au contraire à offrir à une clientèle exigeante, une large et vaste palette de produits, une alchimie des goûts, des découvertes des surprises gastronomiques pour le plus grand plaisir des yeux et du palais de nos hôtes responsables, libres et avides d'innovation.

Merci de votre soutien et de votre attention.